

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_28-DE
Reçu le 04/06/2026Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 26 mai 2026
DELIBERATION n°2026_05_28CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « CLIMAT ET RÉSILIENCE » ET
DESIGNATION DES MEMBRES

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	44	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : ----			
Absents : ----			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 19 mai 2026	Télétransmission en préfecture le : - 4 JUIN 2026
Affichage de la convocation le : 19 mai 2026	n°: 017-200041614-20260526-2026_05_28-DE Date de publication sur le site Internet : - 4 JUIN 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_28-DE
Reçu le 04/06/2026

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « CLIMAT ET RÉSILIENCE » ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1,

Vu les délibérations n°2026_04_01, 2026_04_02 et 2026_04_04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du conseil communautaire, élection du Président et élection des Vice-Président(e)s,

Vu l'arrêté du Président n°2026A008 portant délégation de fonction à **Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente** en charge du développement territorial durable,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission extracommunautaire « Climat et Résilience » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant les modalités de composition des commissions extracommunautaires :

- Le nombre de membres composant une commission est fixé à vingt-cinq (25) élus maximum, comprenant 24 membres et le(la) vice-président(e),
- Chaque commune peut disposer d'un représentant au sein de chaque commission, qu'il soit élu communautaire ou élu municipal,
- En l'absence de candidature déposée par une commune, le maire sera désigné d'office comme membre de la commission sauf déclaration de candidature effectuée en séance,
- Afin d'assurer une cohérence avec les compétences exercées par la Communauté de Communes, il est souhaité que chaque commission comprenne une proportion importante d'élus communautaires,

Considérant que les candidatures ont été déposées par les maires des communes membres, auprès du Président au plus tard, le vendredi 22 mai 2026 à 12 heures,

Considérant les modalités de vote des membres au sein des commissions thématiques et la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Monsieur le Président indique que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de la Communauté de Communes, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles seront chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au Président.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS propose la création d'une Commission " Climat et Résilience " qui aura en charge de travailler notamment les dossiers suivants :

- Le suivi des politiques énergétiques : PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), TEPOS (Territoire à Energie Positive), Energies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, agrivoltaïsme, hydrogène...),
- Le pilotage des services unifiés Rénov' Info Service et la mission de Conseil en Energie Partagé,
- Les politiques de transition écologique : PAT (Plan Alimentaire Territorial), questions liées à l'agriculture et réduction et valorisation des déchets.

Cette commission extracommunautaire « Climat et Résilience » sera composée :

- de **Madame Anne-Sophie DESCAMPS Vice-Présidente**
- de 24 membres supplémentaires,
étant entendu que **Monsieur le Président**, en est le Président de droit.

AR Prefecture017-200041614-20260526-2026_05_28-DE
Reçu le 04/06/2026

Madame Anne-Sophie DESCAMPS fait part des candidatures reçues :

COMMUNES	NOMS
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Mme Myriam DRAPEAU
ANAIS	--
ARDILLIERES	Mme Mathilde FERRY-WILCZEK
BALLON	--
BOUHET	M. Yves LAMOUREUX
BREUIL LA REORTE	Mme Jasmine MESSEMANNE
CHAMBON	Mme Aurélie CHALOPIN
CIRE D'AUNIS	--
LA DEVISE	M. Patrick BLANCHET
FORGES	--
GENOUILLE	--
LANDRAIS	M. Patrick LECOURT
MARSAIS	M. Eric BABUT
PUYRAVAULT	Mme PAOLA PARRI
SAINT CREPIN	M. Freddy VINET
SAINT GEORGES DU BOIS	Mme Emmanuelle DESMAY
SAINT MARD	Mme Jessica CLERTEAU
SAINT PIERRE D'AMILLY	--
SAINT PIERRE LA NOUE	M. Jean-Yves BOUCARD
SAINT SATURNIN DU BOIS	M. Ludovic LUCAS
SURGERES	M. Emmanuel DOGNIN
LE THOU	Mme Flora RUESCAS
VIRSON	M. Alexandre AUMAND
VOUHE	--

La candidature de Madame Catherine AUGUIN est présentée pour la commune de Ballon.

Monsieur le Président propose d'intégrer les maires des communes de Anais, Ciré d'Aunis, Forges, Genouillé, Saint Pierre d'Amilly et Vouhé dans cette commission.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Elit les membres de la commission extracommunautaire « climat et résilience » :


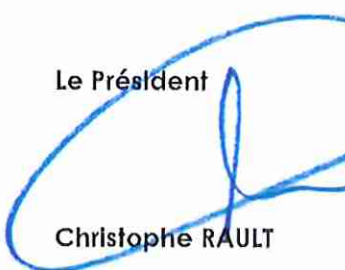
AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_28-DE
Reçu le 04/06/2026

Mme Myriam DRAPEAU
M. Hervé GAILDRAT
Mme Mathilde FERRY-WILCZEK
Mme Catherine AUGUIN
M. Yves LAMOUREUX
Mme Jasmine MESSEMANNE
Mme Aurélie CHALOPIN
Mme Sablne MOUNIER
M. Patrick BLANCHET
Mme Michellne BERNARD
M. Francis TRAIN
M. Patrick LECOURT
M. Eric BABUT
Mme PAOLA PARRI
M. Freddy VINET
Mme Emmanuelle DESMAY
Mme Jessica CLERTEAU
M. Philippe BODET
M. Jean-Yves BOUCARD
M. Ludovic LUCAS
M. Emmanuel DOGNIN
Mme Flora RUESCAS
M. Alexandre AUMAND
Mme Brigitte DIOT-BESNIER

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 27 mai 2026

Le Président



Christophe RAULT

Le secrétaire de séance



Olivier DENECHAUD

Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.